



Procès-verbal de la séance du Conseil Général du 26 septembre 2016 à 20h15

Monsieur Stéphane Evard, président, ouvre la séance avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du 23 juin 2016
3. Demande de crédit relatif à l'étude de l'aménagement du Quartier de la Crêta
4. Motion populaire communale
5. Nomination d'un membre à la commission de naturalisation
6. Informations du Conseil communal
7. Divers

Pas de modification, l'ordre du jour est accepté tel quel.

1. Appel

Tous les membres sont présents.

2. Procès-verbal de la séance du 23 juin 2016

Page 4, dans les divers, M. Jérôme Gyseler à la place de Fabien.

Page 4, 5^{ème} paragraphe, Fabien Gyseler à la place de Jérôme.

Dernier paragraphe, M. Gyseler Jérôme.

Le procès-verbal est accepté, avec les modifications, à l'unanimité.

3. Demande de crédit relatif à l'étude de l'aménagement du Quartier de la Crêta

Nathanaël Alber donne quelques informations selon le rapport qui a été remis à chacun. Et notamment des précisions relatives au plan directeur régional qui est actuellement à l'étude au canton.

Laurent Piaget explique la raison pour laquelle il y a deux demandes de crédit. Tout d'abord un montant de Fr. 20'000.00 pour l'étude de faisabilité. En décembre, consolidation du crédit pour la réalisation de la route. Les travaux pourront débuter au printemps de l'année prochaine. Le Service de l'aménagement du territoire a mis en suspens le dossier de plans du propriétaire qui désire construire à la Crêta tant que la route n'est pas réalisée. L. Piaget précise qu'il faut être conscient que si le crédit d'étude est accepté, le prochain devra aussi être accepté faute de quoi le montant de Fr. 20'000.00 aurait été payé pour rien. Le crédit qui a été demandé pour le projet « sur les chemins » devient caduc.

M. R. Buchs fait remarquer que le quartier sur les chemins pourrait se faire dans 20 ans par exemple.

M. N. Alber : Effectivement, toutefois un nouveau crédit serait demandé.

M. F. Pétremand demande s'il est exact qu'il y a actuellement potentiellement deux propriétaires ? Réponse positive de M. N. Alber

M. R. Grandjean : Le projet dessert-il toutes les parcelles ? M. N. Alber précise que les canalisations sont déjà en partie prévues et le secteur est déjà équipé en eau pour toutes les parcelles. M. L. Piaget ajoute qu'un bouclage est prévu afin d'éviter les bras morts dans le réseau d'eau.

M. B. Erb lit le rapport avec un préavis favorable de la commission financière :

Demande de crédit relatif à l'étude de l'aménagement du Quartier de la Crêta.

Suite aux explications de M. Alber, et selon le SAT, le quartier « sur les Chemins » ne pourrait pas être construit au vu du peu de densité et de la nouvelle politique régionale. De plus, une demande de permis de construire a été déposée à la Crêta pour une villa familiale. Les membres de la Commission Financière considèrent que le montant demandé de Frs. 20'000.- pour l'étude de l'aménagement du quartier de la Crêta doit-être accepté afin de dynamiser le développement du village.

Il est à préciser que le crédit de construction qui avait été voté pour équiper le quartier sur les Chemins est caduc.

Les membres de la Commission Financière présents ont accepté à l'unanimité la demande de crédit relatif à l'étude de l'aménagement du quartier de la Crêta. La Commission Financière demande au Conseil Général d'en faire de même.

M. F. Gyseler : Peut-on être certain que le montant de Fr. 450'000.00 sera suffisant ? l'ingénieur civil a fait une estimation maximum, précise N. Alber, il semble que ce sera suffisant.

M. G. Buchs : deux parcelles sont-elles déjà vendues ? Réponse affirmative de N. Alber

Et les deux parcelles vendues ne seront pas équipées ? M. L. Piaget précise qu'une clé de répartition devra être étudiée.

M. R. Grandjean demande ce que rapporte la vente de ces parcelles ? Les parcelles sont vendues à Fr. 80.00 dont Fr. 50.00 pour l'équipement par m2 informe N. Alber. Au niveau des chiffres on sera éventuellement perdant, précise L. Piaget. Toutefois, l'important est de continuer à développer notre village.

N. Alber relève que la volonté politique de l'Etat est de densifier les terrains. L. Piaget estime qu'il sera plus facile de vendre une fois que le chemin sera construit.

N. Alber regrette que ces travaux n'aient pas été réalisés à l'époque. Désormais il faut se battre avec l'Etat pour viabiliser nos terrains. Il faut une volonté politique claire dans le village.

G. Sermet : Quelle est la grandeur moyenne des parcelles ? N. Alber répond : environ 1000 m2 par parcelle. L'Etat estime que la norme doit être à 600m2. Or à la Côte-aux-Fées, les personnes veulent également faire du jardin.

J. Gyseler estime qu'il serait judicieux d'équiper la 2606 si on veut réaliser un jardin public par exemple à l'avenir. LP explique que ce sera équipé. On réfléchit également à de l'équipement solaire. Cet endroit pourra être raccordé au chauffage à distance relève A. Prospero.

G. Sermet : Il faut être attentif, lors de la construction de la route, au problème des véhicules lourds afin qu'ils puissent encore tourner. N. Alber, d'où la nécessité d'un ingénieur qui réfléchit à ces questions. L. Piaget relève que le Conseil communal est également attentif au problème de déneigement durant l'hiver.

N. Alber lit l'arrêté.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

4. Motion populaire communale

Le président, St. Evard, précise que la motion repose sur trois points précis :

1. Distance des éoliennes par rapport aux habitations
2. Indemnisation des propriétaires
3. Redimensionner le projet.

N. Alber, en charge du dossier, explique que le Conseil communal a répondu à ces trois questions dans le rapport. D'autres éléments ont été développés dans la FAC remise à tous les conseillers généraux. Le CC estime qu'au vu de ces points, il y a suffisamment de réponses pour qu'il puisse proposer de refuser cette motion avec confiance.

40 millions reportés sur les communes, recettes en diminution, pour le Conseil communal, une industrie qui s'installe sur la Commune, c'est un avantage et vital pour la Commune.

B. Erb lit le rapport de la commission financière :

Motion populaire communale

L'établissement de deux éoliennes sur la commune serait tout bénéfique pour la commune en rapportant un montant annuel de Frs. 70'000.- ainsi qu'une part d'impôts supplémentaire. Les propriétaires qui auront des éoliennes sur leurs terrains toucheront également un montant avec des retombées au niveau fiscal pour la commune. Au niveau financier, la Commission Financière a refusé la motion à l'unanimité. Il s'agirait de dépenser de l'argent pour faire des études qui tout au plus, ferait déplacer les éoliennes sur la commune voisine. Nous en subirions les désagréments sans bénéficier de retour financier. La Commission Financière recommande au Conseil Général d'en faire de même.

NA lit l'arrêté. L'arrêté est accepté à l'unanimité. La motion est par conséquent refusée.

5. Nomination d'un membre à la commission de naturalisation

Le président informe que, lors du dernier conseil général, la commission a été nommée et il avait été pensé que le président était un membre du Conseil communal. Ce n'est pas le cas. Par conséquent, il faut nommer un membre.

G. Sermet propose Monsieur Yves Denys, Les Places 1 à la Côte-aux-Fées.

M. Yves Denys est élu tacitement avec les félicitations de l'assemblée.

6. Information du Conseil communal

Tracteur :

L. Piaget explique qu'un changement de tracteur est prévu prochainement. Les derniers devis viennent d'arriver donc il demande si l'assemblée est d'accord d'en parler déjà ce soir ? Le conseil communal aura besoin d'un accord de principe afin de pouvoir le commander rapidement. En effet, il y a deux mois de délai pour la livraison et l'hiver approche. L'achat est prévu sous la forme d'un leasing au vu des taux très bas. La dépense sera dans les comptes lors de la présentation du budget 2017 à mi-décembre. Le tracteur actuel tombe souvent en panne et par conséquent, le Conseil communal fait face à beaucoup de frais. Le conseil communal demande un accord de principe, le montant prévu au budget serait d'env. 20'000.00.

R. Buchs demande si la fraise à neige est prévue ? L. Piaget précise qu'il y aura : fraise à neige, chaînes, frontal, balayeuse.

Le président, St. Evard précise que, selon le règlement, si c'est un cas d'urgence, il doit être accepté par les deux tiers des membres présents pour qu'une décision puisse être prise.

Le cas d'urgence est accepté à l'unanimité.

M. Ph. Juvet estime que la commission financière devrait être sollicitée afin d'éviter de commander n'importe quoi.

L. Piaget répond que le conseil communal a beaucoup étudié le dossier. Des essais ont été réalisés par les employés qui peuvent déterminer au mieux leurs besoins. Par conséquent, ce n'est pas n'importe quoi. Le modèle retenu convient à tous les critères nécessaires à la Commune. Un frontal pourra être utilisé pour charger de la terre. Après la réalisation du CAD ; il faudra pouvoir pousser le bois décheté. Une réponse négative a déjà été donnée aux entreprises qui ne correspondaient pas à nos critères.

Pas de crédit à demander étant donné que c'est un leasing. Ce montant apparaîtra dans le budget.

Qu'en est-il de la première mensualité qui représente un montant important ? relève Ph. Juvet. L. Piaget précise que le premier loyer sera couvert par la reprise de l'ancien véhicule.

F. Gyseler estime qu'un avis externe au Conseil communal serait judicieux.

Stéphane Evard propose à l'assemblée de convoquer une commission financière pour discuter de ce dossier. Accord à l'unanimité.

G. Buchs abonde dans le sens de F. Gyseler pour qu'une personne extérieure au conseil communal donne son avis.

F. Gyseler précise que, dans les deux employés communaux, il y a deux agriculteurs qui connaissent les tracteurs. Ils sont certainement plus à même que les conseillers généraux d'apprécier ce qui convient. L. Piaget précise que les trois employés sont unanimes sur le choix. Il s'agit d'un tracteur de la marque Fend.

G. Sermet : s'inquiète du service après-vente. L. Piaget répond que ce sera au Val-de-Travers.

R. Buchs estime qu'il faut faire confiance au conseil communal.

A la demande relative au montant du l'achat, L. Piaget répond que le prix du tracteur, avec accessoires, est de Fr. 143'000.00 avec une très bonne reprise. Au vu des démarches en cours avec l'entreprise, il ne pourra pas en divulguer plus.

J. Gyseler demande si les équipements sont bons? L. Piaget répond que le choix a été fait avec les employés en fonction des besoins.

J. Gyseler rend le conseil communal attentif à un éventuel équipement « fourche à palette ». Le Conseil communal étudiera la question.

Ph. Juvet relève qu'en fait, ce sont les employés qui décident avec le conseil communal et que les membres du conseil général n'ont rien à dire...

L. Piaget répond par l'affirmative. En effet, lors d'acceptation de crédit, comme pour le bâtiment communal par exemple, un crédit est accepté et le conseil communal exécute les travaux sans en référer au conseil général. C'est par souci de transparence que le conseil communal en parle ce soir étant donné que cette dépense sera au budget 2017. Il ne désire pas mettre le conseil général devant un fait accompli.

L. Piaget précise qu'à l'avenir, une bossette pourrait être utile pour évacuer les eaux usées au hameau des Bourquins qui est situé en zone S2.

St. Evard demande l'accord de principe de l'assemblée, sans avoir recours à la commission financière. Accord à l'unanimité

L. Piaget remercie l'assemblée au nom du Conseil communal.

Le président, St. Evard, relève que des informations sur deux points avaient été demandées lors de la séance du 23 juin 2016 :

Commission des travaux :

L. Piaget explique, qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas de gros travaux prévus mis à part le chantier du CAD. Toutefois, une commission CAD se réunit déjà tous les mois donc pas utile de faire une commission supplémentaire. Le conseil communal propose qu'à l'avenir, une commission de projet soit prévue pour différents dossiers. Pour le dossier sur les chemins, il y aura un ingénieur.

F. Gyseler estime que cette commission aurait pu être créée pour le dossier du tracteur par exemple. Le Conseil communal en prend note.

St. Evard précise que la commission des travaux avait été constituée à l'époque par le Conseil communal. S'il considère qu'elle n'a pas lieu d'être pour l'instant donc il n'est pas nécessaire d'en discuter plus. Le CC peut décider s'il veut la réactiver ou non.

L. Piaget répond que le Conseil communal ne veut pas la réactiver pour l'instant car il y a déjà la commission du projet CAD.

Le Conseil général en prend acte.

Décharge :

W. Gerber explique que le Conseil communal n'a pas eu le temps, jusqu'à ce jour, de se pencher sur ce dossier. Actuellement, il y a des dépôts importants et inadmissibles. Le Conseil communal doit traiter ce cas. Si l'Etat vient vérifier, alors le conseil communal devrait peut-être même la vider totalement. Il serait malheureux d'en arriver là pour quelques personnes qui ne veulent pas respecter les règlements.

F. Gyseler précise qu'il avait déjà relevé qu'on laisse certaines personnes déposer des centaines de m³, comme c'était le cas, il y a trois ans en arrière. W. Gerber précise qu'il y a bien des années, elle était totalement fermée et ne s'ouvrait que le samedi. Très probablement, le conseil communal se verra obligé de fermer définitivement car trop de personnes ne jouent pas le jeu.

D. Piaget déplore le fait que certaines personnes ne respectent pas les consignes et pénalisent l'ensemble des citoyens.

L. Piaget précise qu'il y a un panneau à l'entrée qui précise ce qui peut être entreposé ou non.

St. Evard prend note que le Conseil communal va étudier ce dossier.

7. Divers

R. Grandjean rend le conseil communal attentif au problème des carcasses de voitures entreposées au garage Piaget. Il est situé sur le chemin de l'école. Il peut y avoir des dangers car les vitres sont brisées. De plus, il peut y avoir des fuites d'hydrocarbures.

M. G. Sermet précise que la commission du feu a fait évacuer des fûts d'huiles, batteries, tout ce qui était corrosif. Des pneus ont également été déplacés. Il y a de nouveau un mouvement de voiture. Un enfant pourrait être blessé par les vitres cassées.

Un courrier sera envoyé au propriétaire.

R. Grandjean : le règlement de police date de 2003, il semble que bien des éléments ne sont pas à jour. LP explique que durant ces trois ans, le CC a pensé qu'il était opportun de revoir les règlements. Toutefois, il y a eu changement d'administratrice, de tous les programmes informatiques et de la mutation sur MCH2. Donc l'administration n'a pas eu le temps de se pencher sur ces dossiers de règlement mis à part celui des finances. R. Grandjean propose de le retirer du site et de mentionner qu'il est en révision. L. Piaget précise qu'il n'y a plus de contrat avec police neuchâteloise.

F Gyseler relève le problème des résidents du foyer André qui se retrouvent sur le terrain de jeu. Le Conseil communal a écrit il y a deux semaines concernant ce sujet.

R. Buchs, la grille de ventilation du collège doit être posée. Une demande a déjà été faite auprès d'une entreprise.

R. Buchs relève le problème des objets encombrants tels que poutres, planchers, déchets de chantier ne devrait pas être dans les déchets encombrants mais dans des bennes de chantier à charge du propriétaire. Idem pour les Vans, roulottes....

Très juste concernant les déchets de chantier en ce qui concerne les vans et roulottes, cela fait partie de la grosse ferraille, précise L. Piaget

J. Gyseler estime que chacun devrait faire un effort afin de pouvoir continuer d'offrir ce service à la population.

St. Evard rappelle la demande qui avait été faite pour la pose d'un panier de basket amovible à la salle de gymnastique. Le Conseil communal admet avoir oublié ce point. Il s'en occupera prochainement.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h45

La Côte-aux-Fées, le 26 septembre 2016/prp

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :



Stéphane Evard

LE SECRETAIRE :



Fabien Pétremand

